



LES BAREMES

Quotidiens Parisiens

Au 01 juin 2006

Valeur du point 15,08833 €

Augmentation 0,80%

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	333	5 024,41 €
Rédacteur en chef adjoint	277	4 179,47 €
Secrétaire général de rédaction	260	3 922,97 €
Premier Secrétaire de rédaction ou SR unique	225	3 394,87 €
Chef de service	215	3 243,99 €
Chef de service littéraire, chef de service sténo-rédacteurs, chef de service reporters-photo	200	3 017,67 €
Grand reporter ou rédacteur hautement qualifié, sous-chef de service, secrétaire de rédaction 2e échelon, téno-rédacteur hautement qualifié, reporter photographe 3e échelon	184	2 776,25 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon, chroniqueur judiciaire, chef de rubrique	175	2 640,46 €
Reporter ou reporter dessinateur	170	2 565,02 €
Sténo-rédacteur confirmé, rédacteur spécialisé, reporteur photographe 2e échelon, rédacteur infographe 2e échelon (1)	165	2 489,57 €
Secrétaire de rédaction adjoint, reporter photographe 1er échelon, rédacteur infographe	155	2 338,69 €
Rédacteur, Sténo-rédacteur après un an	149	2 248,16 €
Informateur extérieur (2), Sténo-rédacteur débutant	130	1 961,48 €
Rédacteur stagiaire		
Stagiaire diplômé d'une école agréée	130	1 961,48 €
Stagiaire 2e année	120	1 810,60 €
Stagiaire 1ère année (3)	110	1 659,72 €
Indemnité d'appareil photo		69,33 €

(1) Le rédacteur infographe accède au 2ème échelon après 2 ans d'ancienneté (accord du 16/04/1992).

(2) Le rédacteur-informateur à temps complet travaillant à l'extérieur de l'entreprise accède au coefficient 149 après 3 ans d'activité dans la même entreprise.

(3) Le stagiaire diplômé d'une école agréée par la profession est classé au coefficient 130 (accord du 8 décembre 1989) et n'a qu'un an de stage à effectuer.